



COMMUNE DE TOURRETTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX, LE 27 AVRIL

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 21/04/2026

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

*Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 22*

*Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0*

**Présents** : ALLEG Sylvie, BOUGE Camille, CARRU-MARTEL Audrey, CASTIGLIONE Eric, DANZO Sébastien, DUBOIS Jean, FENOUIL Geoffrey, GIORDANO Clara, HALTER Laurence, LAINE Stève, LAVORGNA BISQUE-Emmanuelle, LELUIN-DEDULLE Nancy, MAGNIN MELOT Aurélie, MENARD Christophe, PERRICHON Nicolas, PIGAGLIO Nathalie, RASKIN Arnaud, RAYNAUD Jeannine, RAYNAUD Michel, ROBERT-HENSELER Jocelyne, STUMPF Magali, TARQUINI Daniel

**Absents** : LARGEAU Damien (pouvoir à ALLEG Sylvie)

### DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'EXPLOITATION DU CENTRE DE VOL A VOILE FAYENCE/TOURRETTES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 27 mai 1977 portant création du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation du Centre de Vol à Voile de Fayence/Tourrettes,

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 octobre 2015 portant modification des statuts de créations du Syndicat Mixte,

VU l'article 7 du chapitre II de l'arrêté du 23 octobre 2015 indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires de la commune auprès du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation du Centre de Vol à Voile de Fayence/Tourrettes,

Un vote à main levée est proposé. Vote validé à la majorité absolue.

Les candidats suivants se présentent :

- M. Camille BOUGE
- M. Nicolas PERRICHON

Ont obtenu :

- M. Camille BOUGE : 23 voix
- M. Nicolas PERRICHON : 23 voix

M. Camille BOUGE et M. Nicolas PERRICHON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

## DECIDE

- **DE DESIGNER** M. Camille BOUGE et M. Nicolas PERRICHON, comme délégués titulaires au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation du Centre de Vol à Voile de Fayence/Tourrettes, représentant la commune de Tourrettes,
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.*

Le secrétaire de séance

Sylvie ALLEG



Le Maire,

BOUGE Camille

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026



ID : 083-218301380-20260427-20260427009-DE

